

# Journée Nationale d'échanges et de formation Parcours et Coordination



à Paris

10 novembre 2022

et à distance



## Foire aux questions

### Générale :

#### 1) Qui organise cette Journée nationale de formation ?

La Journée Nationale d'Échanges et de formation (JNE) est organisée par Autonomii, un service du GROUPE KALIS (anciennement Groupe Médialis). Autonomii, c'est une équipe spécialisée dans les études et le conseil, ainsi que la formation professionnelle, qui accompagne depuis plus de 15 ans les acteurs publics, associatifs et privés dans l'adaptation de leurs offres au vieillissement de la société et au handicap.

#### 2) Où a lieu cette journée et à quelle date ?

La 2e Journée Nationale d'Échanges dédiée aux Parcours et à la Coordination se tiendra le jeudi 10 novembre 2022. Cette journée sera organisée en présentiel à Paris à l'Espace ASIEM (6 Rue Albert de Lapparent, 75007 Paris), et sera accessible à distance, par visioconférence via Zoom.

#### 3) Où est-ce que je peux trouver le programme détaillé de cette journée ?

Le préprogramme de cette journée de formation sera disponible sur le site internet d'AUTONOMII à partir du 20 juin 2022 : [www.autonomii.fr/jne-parcoor-2022](http://www.autonomii.fr/jne-parcoor-2022). Pour recevoir le programme détaillé à destination de votre OPCO en cas de prise en charge, merci de nous contacter par email : [jne-parcoor@autonomii.fr](mailto:jne-parcoor@autonomii.fr).

### Inscription :

#### 4) Est-ce que je peux basculer mon inscription de présentiel en distanciel si j'ai un imprévu et inversement ?

Oui, vous pouvez changer votre mode de participation en cas d'imprévu. Le tarif reste le même pour une inscription en distanciel ou en présentiel. Toutefois, pour tout changement de mode de participation, vous devez impérativement nous en informer par email avant le vendredi 04 novembre 2022 pour assurer la disponibilité des places qui sont limitées en présentiel et pour garantir l'envoi du lien de connexion pour une participation en distanciel.

### **5) Quelles sont les avantages de vivre cette journée en présentiel ?**

Vivre cette journée en présentiel permet d'apporter une expérience humaine, une interaction, un dynamisme et une certaine convivialité entre les intervenants et participants qui se retrouvent dans un même lieu. Vous pourrez plus facilement poser vos questions en prenant directement le micro dans la salle. Un panier repas vous sera proposé pour la pause déjeuner qui offrira également un moment de convivialité entre les participants et permettra d'échanger de façon informelle.

### **6) Jusqu'à quelle date est-ce que je peux m'inscrire ?**

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 04 novembre 2022. Pour participer à la journée, il est impératif de nous faire parvenir avant cette date votre convention signée et le règlement de votre inscription. A noter qu'il n'y aura pas d'inscription le jour même.

### **7) Jusqu'à quelle date est-ce que je peux annuler mon inscription ?**

Pour annuler votre inscription, veuillez nous contacter par email [jne-parcoor@autonomii.fr](mailto:jne-parcoor@autonomii.fr). Vous pouvez annuler votre inscription jusqu'au 21 octobre 2022 sans charges.

Aucun remboursement ne sera cependant effectué après le 21 octobre 2022, la date de réception de l'annulation écrite faisant foi. En cas d'annulation après cette date, vous êtes tenu de payer l'intégralité des frais d'inscription.

### **8) Comment obtenir mon certificat de réalisation ou attestation de fin de formation après la journée ?**

Votre certificat de réalisation de formation ou attestation de fin de formation vous sera envoyé automatiquement après la journée de formation sous un délai de 15 jours. N'hésitez pas à nous contacter par email si vous avez besoin d'éléments complémentaires.

Votre certificat de réalisation de formation ou attestation de fin de formation ne pourra vous être envoyé uniquement si vous avez bien réglé votre inscription.

### **9) En tant que directeur de la structure, je souhaite inscrire plusieurs professionnels, comment procéder ?**

Pour inscrire plusieurs professionnels de la même structure, vous pouvez remplir un seul formulaire d'inscription dans lequel vous allez d'abord mettre les informations sur un des participants et les coordonnées de votre structure. À partir du deuxième participant, vous devez indiquer toutes les informations personnelles les concernant (Nom, Prénom, Fonction, Email) dans la rubrique Notes Libres du même formulaire. Une seule convention et une seule facture sera alors générée pour l'ensemble des participants de votre structure.

Si vous souhaitez ajouter de nouvelles personnes à votre inscription groupée déjà enregistrée, merci de nous contacter par email : [jne-parcoor@autonomii.fr](mailto:jne-parcoor@autonomii.fr). Le nombre d'inscriptions par structure n'est pas limité.

Si vous souhaitez inscrire une partie des participants en présentiel et une autre en distanciel, il convient de procéder à deux inscriptions séparées via le formulaire d'inscription en distanciel et le formulaire d'inscription en présentiel.

Si vous avez d'autres questions sur les inscriptions groupées, n'hésitez pas à nous contacter par email : [jne-parcoor@autonomii.fr](mailto:jne-parcoor@autonomii.fr)

**10) La personne inscrite à la journée n'est plus disponible, est-ce que je peux la remplacer par une autre personne et garder cette inscription ?**

Si vous souhaitez remplacer un professionnel inscrit à la journée par un autre, vous avez la possibilité de le faire sans frais supplémentaires jusqu'au 21 octobre 2022 inclus en nous contactant par email : [jne-parcoor@autonomii.fr](mailto:jne-parcoor@autonomii.fr).

**11) Je suis une personne en situation de handicap, est-ce que la journée me sera accessible ?**

Nous apportons une attention particulière à l'accessibilité de nos journées de formation aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes vous-même en situation de handicap ou que vous souhaitez inscrire à la journée un professionnel en situation de handicap de votre équipe, merci de nous contacter directement au 06 18 86 77 31 (10h-17h) ou à l'adresse email : [jne-parcoor@autonomii.fr](mailto:jne-parcoor@autonomii.fr).

**12) Puis-je bénéficier d'une réduction en m'inscrivant tôt ?**

Si vous vous inscrivez avant le 21 octobre 2022 inclus, vous bénéficierez du tarif en pré-inscription de la journée.

Voici les tarifs de cette journée d'échanges et de formation :

**Participants**

Tarif en préinscription : 165€

Tarif majoré : 195€

**Professionnels partenaires de la journée**

Tarif en préinscription : 120€

**Étudiants**

Tarif : 60€

Si votre structure fait partie des partenaires de la journée, membres du Comité de programmation, ou que vous avez un statut étudiant vous pouvez bénéficier d'une réduction. Pour les étudiants, une pièce justificative vous sera demandée.

**13) Est-il possible de ne s'inscrire que pour la demi-journée ?**

Une inscription pour une demi-journée n'est malheureusement pas possible. Toutefois vous pouvez arriver ou repartir en mi-journée au même tarif.

## **Facturation :**

### **14) Est-il possible de payer après la journée de formation ?**

Le règlement de l'inscription doit impérativement se faire avant la journée de formation, à la seule exception des établissements publics et des collectivités territoriales travaillant avec le portail Chorus. Le règlement de l'inscription, ou le cas échéant le dépôt de la facture via Chorus, garantira et validera votre inscription à la journée. Les personnes qui n'auront pas payé leur inscription ne pourront pas accéder à la journée.

### **15) Est-ce que mon inscription peut être prise en charge par l'OPCO ?**

Oui, l'inscription à la journée peut être prise en charge par l'OPCO. Néanmoins, vous devrez d'abord régler vous-même votre inscription et ensuite demander un remboursement à votre OPCO, la subrogation n'est pas possible. La facture de formation acquittée qui vous sera adressée vous servira de justificatif pour votre demande de remboursement auprès de votre OPCO, en aucun cas la facture ne pourra être adressée directement à l'OPCO.

### **16) Que se passe-t-il si je ne paie pas mon inscription avant la journée ?**

Dans le cas d'un non-paiement avant la journée, votre inscription ne pourra pas être prise en compte. Il est fortement recommandé de régulariser votre inscription avant la journée du 10 novembre 2022.

Toutefois, si pour des cas de force majeure ou des raisons justifiées qui vous empêchent de payer l'inscription avant la journée, vous avez jusqu'au 10 décembre 2022 pour régler votre participation.

### **17) Quelles sont les conditions et justificatifs valables pour bénéficier du tarif étudiant ?**

Pour bénéficier du tarif étudiant, merci de nous faire parvenir votre justificatif de scolarité (une carte étudiante, un certificat d'inscription) au moment de votre inscription à l'adresse [jne-parcoor@autonomii.fr](mailto:jne-parcoor@autonomii.fr).

### **18) Qu'est ce qui est inclus dans le coût de mon inscription ?**

Les frais d'inscription à la journée de formation comprennent l'accès à l'ensemble du programme de la journée et au dossier du participant incluant une synthèse des propos tenus par les intervenants.

L'inscription en présentiel comprend en plus l'accès aux prestations de restauration du déjeuner (panier repas individuel) et des pauses.

## **Pauses :**

### **19) Est-ce qu'il sera possible d'avoir un café pendant la journée ?**

Oui, pour des participants sur place, un accueil café, thé, jus de fruit et une sélection de viennoiseries seront proposés avant le début de la journée, ainsi que pendant les pauses du matin (entre les tables rondes 1 et 2) et de l'après-midi (entre les tables rondes 3 et 4).

## **20) J'ai constaté qu'il y avait un panier repas proposé le midi, est-ce que je peux le refuser ?**

Oui, vous pouvez refuser le panier repas proposé par les organisateurs. Le tarif de l'inscription ne changera pas.

Pour éviter tout gaspillage, vous pouvez nous en faire part dans votre formulaire d'inscription dans la rubrique Notes Libres si vous ne souhaitez pas commander un panier repas.

## **21) Comment signaler que j'ai une allergie au panier ou un régime alimentaire particulier ?**

Si vous avez une allergie au panier alimentaire ou que vous suivez un régime particulier, vous pouvez nous en informer lors de votre inscription. Vous pouvez ajouter ces informations dans la rubrique Notes Libres.

## **22) Qui va fournir les paniers repas ? A quoi s'attendre ?**

Les paniers repas seront fournis par un prestataire externe choisi par les organisateurs. Les paniers comprennent deux menus au choix, végétalien et non végétalien. Vous pouvez indiquer votre choix de menu végétalien au moment de l'inscription, par défaut un menu non végétalien vous sera proposé.

Les paniers repas seront proposés à l'heure de la pause déjeuner, après la table ronde 2. Nous invitons chaque participant de venir sur les stands pour récupérer leurs paniers sur présentation du badge du participant.

## **Partenaire :**

### **23) Qui sont les structures partenaires de cette journée ?**

- Fédération nationale des dispositifs de ressources et d'appui à la coordination des parcours de santé (FACS)
- Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
- Agence du numérique en santé
- Fondation Santé Service
- DAC Appui Santé en Cornouaille
- MDPH des Hautes-Pyrénées
- Pôle Habitat et accompagnement 94 ouest, Fondation des Amis de l'Atelier

### **24) Comment devenir partenaire d'une journée comme celle-là ?**

Nous sommes toujours ouverts à de nouveaux partenariats. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter par email [jne-parcoor@autonomii.fr](mailto:jne-parcoor@autonomii.fr).

### **25) Intéressé par les formations professionnelles, où est-ce que je peux trouver le catalogue de formation ?**

Pour retrouver le catalogue de formation, il est disponible sur notre site internet : [autonomii.catalogueformpro.com](http://autonomii.catalogueformpro.com).

Nous vous invitons également à prendre directement contact avec notre Directrice formation, Madame SCHMUTZ au 06 42 76 26 16 pour plus d'informations.